

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 3 octobre 2008
(convocation du 22 septembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Trois Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELLIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick (à cpter de 12 h 00)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)
Mme. BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle (jusqu'à 10 h 55)
Mme CAZALET à Mme PARCELLIER Murielle (à cpter de 12 h 00)
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie (à cpter de 9 h 50)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 15)
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PALAU Jean-Charles à M. BOUSQUET Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DELAUX Stéphan
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle. DELTIMPLE Nathalie
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 j 35)
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
Mme. WALRYCK Anne à M. MOGA Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Indemnité de conseil du Receveur des Finances de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Renouvellement - Décision.

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 modifié par le décret n°2005-441 du 2 mai 2005, notre Etablissement dispose de la faculté de solliciter les conseils et l'assistance en matière budgétaire, économique et financière d'un comptable non centralisateur du Trésor exerçant les fonctions de receveur.

Depuis le 1^{er} octobre 2002, M. Jacky VIVIANT, Receveur des Finances de Bordeaux Municipale, Receveur de la Communauté Urbaine de Bordeaux, qui a donné son accord, pour assurer l'exercice de ces fonctions facultatives, bénéficie, en application de la délibération du Conseil de Communauté n° 2002/0810 du 22 novembre 2002, de l'indemnité de conseil.

Celle-ci est plafonnée à une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice brut 100, nouveau majoré 201 (au 1^{er} juillet 2008), (maximum prévu par l'arrêté ministériel).

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, il y a lieu en raison du renouvellement du Conseil de Communauté en avril dernier de décider la reconduction de notre collaboration avec M. Jacky VIVIANT.

Il vous est donc demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir décider de :

- continuer de solliciter les prestations de conseil et d'assistance de M. Jacky VIVIANT, Receveur des Finances de Bordeaux Municipale, Receveur de la Communauté Urbaine de Bordeaux,
- lui octroyer le montant de l'indemnité de conseil au taux maximal autorisé,
- adopter, à cet effet, la délibération ci-dessous.

Le Conseil de Communauté,
sur le rapport de M. Ludovic FREYGEFOND, Président de la Commission des Finances,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Décret n°82-979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,
- L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor Public, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

CONSIDERANT :

- que M. Jacky VIVIANT, Receveur des Finances de la Communauté Urbaine de Bordeaux, continue d'assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, pour la Communauté Urbaine de Bordeaux,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- 1^o - **décide** de continuer à solliciter le concours de M. Jacky VIVIANT pour assurer des prestations de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- 2^o - **décide**, après avoir reçu son acceptation, de lui attribuer le versement de l'indemnité de conseil en application du tarif et des taux maximums fixés à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983, et ce à compter du 18 avril 2008, date de l'installation du Conseil de Communauté,
- 3^o - **précise** que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 011 (charges à caractère général), article 6225 (indemnités au comptable et aux régisseurs) sous fonction 0200 du budget.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 3 octobre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 OCTOBRE 2008

PUBLIÉ LE : 21 OCTOBRE 2008

M. LUDOVIC FREYGEFOND

